



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt-neuf janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 janvier 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Sandrine MICHAUD,
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE, Alain BUCHACA représentant Lydie COUDERC

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à M. Michel FARENC
Mme Catherine FIS donne procuration à Mme Séverine SAUR
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à M. Sylvain HAGER
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Martine GIL donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

001-2024 : Compte rendu des décisions du Président

*Le **PRESIDENT** de la **Communauté de Communes les Avant-Monts**,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

154-2023 Adoption des tarifs des publicités – Régie Office du Tourisme

VU les travaux de la commission marketing de l'Office du tourisme en date du 28 Septembre et l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 8 Novembre 2023 pour faire évoluer les prestations de l'office du tourisme vers un meilleur service répondant aux besoins des partenaires,

Considérant la réalisation en interne des supports de promotion pour la saison 2024 dont une part du financement sera assurée par la vente d'encarts publicitaires, il convient de fixer les tarifs après avis favorable du conseil d'exploitation

Le Président DECIDE d'adopter le tarif des encarts publicitaires comme suit :

- 150 € TTC pour la carte touristique
- 450 € TTC pour le quart de page sur le magazine de destination
- 600 € TTC pour la demi-page sur le magazine de destination

Le Président dit que cette recette de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

155-2023 Mise en place d'une exposition photos par le Relai Petite Enfance

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place d'une exposition photos par le Relai Petite Enfance afin de promouvoir le métier d'assistante maternelle

VU le devis réalisé auprès de la société SAXOPRINT pour l'impression des photographies sur plaques en mousse rigide, pour un montant de 633€ TTC.

Le Président valide l'impression des photographies pour la mise en place de l'exposition pour un montant de 633 € par la société SAXOPRINT

Le financement de cette action sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 Service 10.

156-2023: ACHAT Logiciel ALSH

CONSIDERANT la nécessité pour le service jeunesse de renouveler son logiciel de gestion et d'inscription ALSH suite à l'arrêt des mises à jour du précédent.

VU le devis réalisé par la société Clartec pour le renouvellement du LOGICIEL ALSH ET DU PORTAIL FAMILLE et les prestations mentionnées ci-dessous :

Hébergement + maintenance hotline illimité + évolution du logiciel CAPCOL

Périscolaire, Accueil de loisirs, gestion des plannings animateurs

Hébergement + maintenance hotline illimité + évolution du logiciel REGIECOL

Gestion multi-régies Payfit intégré

Hébergement + maintenance hotline illimité + évolution du logiciel PORTAIL FAMILLE

Installation et formation sur site.

Le Président VALIDE la proposition de la société CLARTEC – 2 Rue des Taste Vins à FOURQUES– 66 300 -SIRET 81898542600035 – pour un montant de 9 090 € HT soit 10908 € TTC

157-2023 Attribution diagnostic amiante et HAP - Réhabilitation des réseaux EU et AEP Route de Lieuran à Puissalicon

Annule et remplace la décision 094-2022

Suite à la délibération 182-2022 autorisant le Président à lancer la consultation des missions connexes aux travaux de réhabilitation des réseaux de la route de Lieuran sur la commune de Puissalicon, suite au décalage de l'opération en 2022, il a été nécessaire de relancer une consultation pour ces missions.

VU la délibération 182-2022 du 10 octobre 2022 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux AEP et EU sur la route de Lieuran à Puissalicon.

VU la consultation lancée par notre Maître d'œuvre pour la mission de **diagnostic amiante et HAP**

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maître d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir la société DEKRA domiciliée Avenue du Forum – ZI Croix Sud - 11100 NARBONNE pour un montant de 1 540.00 € HT soit 1 848.00 € TTC.

Le Président DECIDE de retenir l'offre la mieux disante telle qu'énoncée ci-dessus

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget sur le BP 45700 Régie assainissement.

158-2023 Attribution mission topographie - Traitement et raccordement AEP - Puimisson Puissalicon

VU la délibération 182-2022 du 10 octobre 2022 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux AEP et EU sur la route de Lieuran à Puissalicon.

VU la consultation lancée par notre Maître d'œuvre pour la mission de **diagnostic amiante et HAP**

VU les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maître d'Œuvre de l'opération, il est proposé de retenir la société DEKRA domiciliée Avenue du Forum – ZI Croix Sud - 11100 NARBONNE pour un montant de 1 540.00 € HT soit 1 848.00 € TTC.

Le Président DECIDE de retenir l'offre la mieux disante telle qu'énoncée ci-dessus

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget sur le BP 45700 Régie assainissement.

159-2023: Attribution de la mission d'assurances responsabilité civile-protection des élus et des agents

VU la délibération n° 258-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à signer le contrat d'assurance multirisques et auto mission avec la 1ère compagnie à répondre favorablement à la consultation de gré à gré ;

VU la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean SÉNÉGAS pour couvrir le risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 17 195.79€HT- 18 972.15€TTC à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean SÉNÉGAS – 34 490- pour un montant de cotisation annuelle de 17 195.79€HT- 18 972.15€TTC pour la couverture du risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 17 195.79€HT- 18 972.15€TTC à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;

160-2023 Achat d'un broyeur de végétaux

VU la délibération n° 174-2023 en date du 10 juillet 2023 autorisant Le Président à demander la subvention Fonds vert pour l'achat d'un broyeur de végétaux dans le cadre de l'action de mise en œuvre des installations de compostage pour traiter les biodéchets des ménages de la commune de Faugères ;

VU la subvention octroyée par l'ADEME pour un montant maximum de 1 519.10€ ;

VU le devis établi par l'EURL MECATERA -BRICOBOC.COM domiciliée 420 route de Cazeneuve à Dolmayrac -47 110- Siret n° 89754882200013 pour un montant de 2 762.9€HT- 3 315.48€TTC

DECIDE de valider la proposition de l'EURL MECATERA -BRICOBOC.COM pour un montant de 2 762.9€HT- 3 315.48€TTC

001-2024 Location de bennes – enlèvement et élimination de déchets

VU la nécessité de faire enlever les déchets et de les éliminer pour les STEP de Murviel Lés Béziers, de Puimisson et de Roujan pour les années 2021-2022-2023

CONSIDERANT que cela entraîne également d'avoir recours à la location de benne pour la récupération des déchets issus des dégrilleurs dans ces STEP ;

Afin de régulariser les interventions de la société SUEZ Eau France domiciliée 8 rue Evariste Gallois à Béziers – 34500 dont les propositions s'élèvent à :

-3 604€HT pour les prestations effectuées en 2021 pour les communes de Murviel, Puimisson et Roujan ;

- 5 268€ HT pour les prestations effectuées en 2022 pour les communes de Puimisson et Roujan ;

:DECIDE de valider les propositions pour 2021 et 2022 avec la Société SUEZ Eau France s'élevant respectivement aux montants de 3 604€HT et 5 268€HT ;

002-2024 Réparation lave-linge

CONSIDERANT la nécessité indispensable de l'utilisation du lave-linge au sein du multi-accueil « Le Colombié »

VU le devis établi par la société ATLAN domiciliée 2 impasse Jean Edouard Adam à Narbonne -11100 - Siret n° 38392961900047 pour un montant de 165.27 € HT- 198.32 €TTC

DECIDE de valider la proposition de la société ATLAN pour un montant de 165.27 € HT- 198.32 €TTC

003-2024 Tarif des spectacles – Premier semestre 2024

VU l'avis de la commission 2 du 21/09/2023

Le Président DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour les droits d'entrée aux spectacles et séances de cinéma organisés par le service culturel de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" :

LES HIVERNALES DU RIRE ET DU VIN 2024

Hamlet en 30 minutes - 26/01/2024 – Autignac

Laura Domenge - 27/01/2024 – Laurens

Immo 02/02/2024 – Thézan les Béziers

La Motivation 03/02/2024 – Causses et Veyran

Angel Ramos Sanchez « Si Devos nous était conté » - 09/02/2024 – Murviel les Béziers

Le Nectar des Dieux 10/02/2024 – Murviel les Béziers

Proposition de Tarifs (Identique 2023) :

12€ en Plein Tarif / 10€ Tarif pour l'achat de 6 spectacles/ 5€ Tarif réduit

Application du tarif réduit : Moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les étudiants, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Gratuité appliquée pour les moins de 16 ans

SPECTACLES SAISON CULTURELLE – 1^{er} semestre

Michel et Yvette - 16/03/2024 – Margon

Quartz - 23/04/2024 – Fouzilhon

Proposition de Tarifs (Identique 2023) :

12€ en Plein Tarif / 5€ Tarif réduit

Application du tarif réduit : Moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les étudiants, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Gratuité appliquée pour les moins de 16

Chuchotis – 4/05/2024 – Roquessels

Sieste musicale – 23/06/2024

Proposition de Tarifs (Identique 2023) :

Gratuit pour tous

Piano du Lac – 14/06/2024 – Vailhan

Proposition de Tarifs (Identique 2023) :

Billetterie prise en charge par le producteur « Polpo productions » dans le cadre d'une co-réalisation.

CINEMA : Proposition de Tarifs (Identique 2023) :

4€ l'unité, 10€ la carte de 4 entrées et exonéré pour les moins de 16 ans.

004-2024 Nuitée pour les artistes intervenant dans le cadre des « Hivernales du Rire et du Vin » 2024

Vu la proposition de SAS Shousha « Hôtel de Poètes » pour 6 chambres singles et 1 chambre double pour les nuitées du 27 janvier, 2, 9 et 10 février 2024, pour 8 artistes présent durant le Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » à un tarif de 488.18€ HT soit 547,40€ TTC (petit déjeuner inclus).

DECIDE de valider le devis de « Hôtel de Poètes » – 80 allées Paul Riquet – 34500 BEZIERS, d'un montant de 488.18€ HT soit 547.40 € TTC, dans le cadre de l'hébergement des artistes intervenant dans le cadre du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin ».

005-2024 Traiteur pour les repas lors des soirées durant les « Hivernales du Rire et du Vin » 2024

Vu la proposition de SARL « Audrey Traiteur et Saveurs » pour 58 repas lors des soirées des Hivernales du Rire et du Vin, pour les artistes et les équipes du Festival les 26 et 27 janvier, les 2, 3, 9, 10 Février à un tarif de 21€ TTC par personne soit 1218€ TTC.

DECIDE de valider le devis de SARL « Audrey Traiteur et saveurs » – 6 chemin de Lagal – 34490 MURVIEL LES BEZIERS, d'un montant de 1218€ TTC, dans le cadre de la restauration des artistes et équipes du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin ».

006-2024 Transversales » aux Moulins de Faugères – Le 17 juillet 2024

VU la proposition de la « Compagnie l'Art Osé » du 1^{er} décembre 2023 pour une représentation du spectacle « Gloria, Ma princesse intérieure » qui se déroulera le mercredi 18 juillet 2024, dans le cadre du Festival « Les Transversales » sur le site des Moulins de Faugères au lieu-dit Les 3 Tours – 34600 FAUGERES, au tarif de 1200€ TTC.

DECIDE de valider le devis de la « compagnie l'Art Osé » Domaine Savary de Beauregard – RD 613 - 34530 MONTAGNAC d'un montant de 1200€ TTC dans le cadre d'une représentation lors du Festival « Les Transversales » aux Moulins de Faugères, le mercredi 17 juillet 2024.

007-2024 Assurance du matériel scénique prêté par le Département de l'Hérault – Les Hivernales du rire et du vin.

VU la nécessité d'assurer le matériel scénique prêté par le Département de l'Hérault dans le cadre des Hivernales du rire et du vin, d'une valeur de 179 443 €, pour la période du 25 janvier 2024 au 12 février 2024.

Vu le projet de contrat établi par la Compagnie d'assurance GROUPAMA, avenue Jean SENEGAS 34490 THEZAN LES BEZIERS pour un montant de 2 655.80 euros HT, soit 2 889.16 euros TTC.

DECIDE de valider le projet de contrat établi par la Compagnie d'assurance GROUPAMA, avenue Jean SENEGAS 34490 THEZAN LES BEZIERS pour un montant de 2 655.80 euros HT, soit 2 889.16 euros TTC.

008-2024 Mise en place de séances de Bébés Nageurs pour le multi-accueil « Le Colombié »

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de séances de Bébés Nageurs pour les enfants du multi-accueil « Le Colombié »

VU la proposition de EURL AQUASWIM, 35 rue de l'Audacieuse à Magalas – 34480 siren : 802922377, pour un montant de 630€ TTC qui comprend 6 séances au printemps 2024

DECIDE de valider le projet Bébés Nageurs proposé par l'EURL AQUASWIM pour le multi-accueil « Le Colombié » pour un montant de 630 € les 6 séances

009-2024 Mise en place d'une exposition photos par le Relai Petite Enfance

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place d'une exposition photos par le Relai Petite Enfance afin de promouvoir le métier d'assistante maternelle

VU le devis réalisé auprès de la société SAXOPRINT pour l'impression des photographies sur plaques en mousse rigide, pour un montant de 633€ TTC.

DECIDE de valider l'impression des photographies pour la mise en place de l'exposition pour un montant de 633 € par la société SAXOPRINT

010-2024 Spectacle pour la saison culturelle 2024 du service culturel de la Communauté de communes les Avant-Monts

Vu la proposition de la compagnie « KD Danse », concernant le spectacle « Quartz », pour 1 représentation le 23 avril 2024, lors du premier semestre de la saison culturelle organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts en partenariat avec le « Théâtre de Pierres » - FOUZILHON, pour un tarif de 2245.40 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la compagnie « *KD Danse* » – 17 avenue François Curée – 34120 PEZENAS, d'un montant de 2245,40 € TTC, dans le cadre du premier semestre de la saison culturelle, le 23 avril 2024.

011-2024 Prestation de services – Contrôles ANC

Vu la délibération du Conseil communautaire n°142-2023 du 10 juillet 2023 approuvant le passage de l'Assainissement Non Collectif en Régie dès la fin du contrat de délégation de service public à savoir le 23 octobre 2023.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°183-2023 du 25 septembre 2023 approuvant les tarifs du SPANC à compter du 24 octobre 2023

VU la décision n°140-2023 désignant la société SAUR pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2023 en raison de l'absence de personnel qualifié

Considérant que l'agent recruté en interne est en cours de formation et qu'il convient de prolonger la prestation de la société SAUR jusqu'au 31 mars 2024

DECIDE de valider les tarifs 2024 des prestations de services de la Société SAUR dont le siège social est à 11, chemin de Bretagne, 92442 ISSY LES MOULINEAUX

PRESTATIONS	MONTANT HT	
	2023	2024
Contrôle de conception	90,14	90,00
Contrôle de réalisation	124,80	125,00
Contrôle périodique	97,07	100,00
Diagnostic initial	108,16	110,00
Contre visite	97,07	100,00
Diagnostic vente	138,67	140,00

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,

